



36 Place de la Mairie
Tel : 05.65.69.02.42
Mail : contact@Camboulazet12.fr

**CONSEIL MUNICIPAL DU
05 JUILLET 2024
A 19H00**

EXTRAIT

Le cinq du mois de juillet à 19 Heures,

Le Conseil Municipal de la commune de CAMBOULAZET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur LACHET Jean, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28/06/2024

Présents : M. LACHET Jean, M. ANGLES Julien, M. CUOC Jérôme, CANITROT Nadine, M. ENJALBERT Maxime, M. GAZANIOL Dominique, Mme LITRE Alexandrine, M. PANIS Didier, Mme. LACOMBE Patricia, Mme. LACOMBE Philippe, Mme POUGET Sandrine.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil : M. ANGLES Julien ayant obtenu la majorité des suffrages, il a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a accepté.

Ordre du jour :

1- DOSSIERS EN COURS :

- ASSAINISSEMENT Noyès :

- Compte rendu de la réunion du 27/06 avec LBP ETUDES & CONSEIL et A2E : Présentation du dossier au stade PROJET
- Devis pour maîtrise d'œuvre complémentaire pour travaux dans le domaine public
- Point sur le financement des travaux
- Délibération pour approuver la convention de commandes COMMUNE CAMBOULAZET /SMELS : renouvellement des réseaux assainissement et eau potable de Noyès
- Délibération pour le lancement du marché de travaux

- ACQUISITION FONCIERE :

- Délibération pour l'acquisition d'un terrain à Pruns pour l'emplacement des conteneurs poubelles

- Nouveau zonage France Ruralité Revitalisation : Délibération

2- QUESTIONS DIVERSES :

DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 01 : OBJET : EMPRUNT 60 000 € CREDIT AGRICOLE

Vu le budget de la commune de Camboulazet, voté et approuvé par le conseil municipal le 18/03/2024 et visé par l'autorité administrative le 26/03/2024.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

ARTICLE 1^{er} : La commune de CAMBOULAZET contracte auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées un emprunt

ARTICLE 2 : Caractéristiques de l'emprunt

- Objet : Financement divers projet : Acquisition hangar ,
- Montant : 60 000 € (Soixante mille Euros)
- Durée de l'amortissement : 15 ans
- Taux : 4,10 % fixe
- Périodicité : Trimestrielle
- Type d'échéance : constante
- Frais de dossier : 300 € si l'enveloppe est < à 150 000 €, au-delà 0.20 % de l'enveloppe réservée

Débloccage : Débloccage total obligatoire dans les 4 mois qui suivent la date d'édition du contrat

ARTICLE 3 : La commune de CAMBOULAZET s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances.

ARTICLE 4 : La commune de CAMBOULAZET s'engage, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

ARTICLE 5 : Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par les soins de Monsieur le Maire.

DELIBERATION N°02 : OBJET : MISE EN PLACE D'UNE AVANCE REMBOURSABLE DU BUDGET GENERAL AU PROFIT DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire fait part du budget Annexe Assainissement.

Ce budget prévoit les dépenses liées au service assainissement collectif ainsi que les opérations financières inhérentes aux travaux, études....

Il prévoit également des recettes sous la forme de redevances d'assainissement.

Afin de permettre l'équilibre financier de ce budget annexe, tout en limitant l'impact des frais financiers il est proposé de mettre en œuvre une avance remboursable du budget général au

profit du budget annexe pour un montant de **25 000 euros**, et de prévoir le remboursement de celle-ci au regard des recettes dégagées par le budget annexe dès que la trésorerie du budget annexe le permettra. Le terme du remboursement n'étant pas connu, cela nécessite une inscription budgétaire.

Le Conseil Municipal de Camboulazet,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la mise en œuvre d'une avance remboursable consentie par le budget général de la Commune de Camboulazet au profit du budget annexe assainissement pour un montant de **25 000 €**,
- Dit que cette avance sera remboursée dès que la trésorerie du Budget annexe assainissement le permettra,
- Dit que les crédits nécessaires à cette avance remboursable sont prévus à l'article 27638 du budget général 2024 de la Commune de Camboulazet,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à ces opérations et l'autorise à signer les pièces utiles.

DELIBERATION N° 03 : OBJET : TRAVAUX ASSAINISSEMENT NOYES – LANCEMENT MARCHÉ DE TRAVAUX – GROUPEMENT DE COMMANDE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'état d'avancement du projet d'assainissement du village de Noyès.

Il indique qu'après concertation avec le Syndicat Mixte des Eaux LEVEZOU SEGALA qui doit engager des travaux de renouvellement de réseaux d'eau potable dans le village, il apparaît nécessaire de mettre en place un groupement de commandes avec ce dernier, dans le but de mutualiser l'exécution des travaux en les confiant à une même entreprise.

A cet effet, il convient d'établir une convention dédiée, qui actera la constitution du groupement de commandes et en définira les modalités de fonctionnement. Celle-ci permettra de lancer une consultation commune sous la forme d'une procédure adaptée, en vue de la passation de marchés de travaux distincts concernant la réalisation de travaux pour le compte de chaque maître d'ouvrage.

Lecture du projet de ladite convention est faite par Monsieur le Maire à l'assemblée.

OUI cet exposé et après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** décide :

- **d'APPROUVER** la constitution du groupement de commandes avec le SME LEVEZOU SEGALA suivant les termes de la convention dédiée, conclue en application des articles L.2113-6 et L.2113-7 du Code de la commande publique ;
- **de DONNER** pouvoir au Maire pour la signature de la convention nécessaire à la création du groupement de commandes, ainsi que toutes pièces ultérieures s'y rapportant ;
- **de PROCEDER** au lancement du marché de travaux ;
- **D' AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces dudit marché

DELIBERATION N° 04 : OBJET : ACHAT TERRAIN AU PROFIT DE LA COMMUNE A TITRE GRATUIT

Vu la nécessité de procéder à l'aménagement d'un terrain situé PRUNS sur la commune de Camboulazet ; les propriétaires de la parcelle section B n° 985 ayant donné leur accord, la commune va acquérir une petite partie de ladite parcelle afin d'y installer un parc à conteneurs.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2241-1 ;

Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'achat de la parcelle cadastrée comme suit :

La surface cédée est issue de la division de la parcelle B N°985, d'une surface de 32 m² appartenant à M. Christophe ALBOUY et Mme COURTIAL Céline épouse ALBOUY domiciliés au village de Gillorgues 12340 BOZOULS au prix de 0 €, étant précisé que les frais d'acte et de géomètre seront à la charge de la commune de Camboulazet.

Le Conseil Municipal,

PRECISE

- Qu'un acte en la forme administrative sera établi conformément à l'article L 1311-13 CGCT avec l'assistance d'Aveyron ingénierie ;
- Que tous les frais engagés par la commune pour l'établissement de cet acte resteront à sa charge, notamment les frais de géomètre et de rédaction d'acte.

AUTORISE

- L'adjoint délégué à la voirie, M. Dominique GAZANIOL, à signer l'acte correspondant en tant que représentant de la commune étant précisé que le Maire recevra et authentifiera l'acte,
- Le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

DELIBERATION N°05 : DECISION MODIFICATIVE N° 01 BUDGET COMMUNAL

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 2188 : Autres immobilisations corporelles		60 000.00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		60 000.00 €		
D 27638 : Créances sur autres établissements publics		25 000.00 €		
TOTAL D 27 : Autres immobilisations financières		25 000.00 €		
R 1641 : Emprunts en euros				60 000.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées				60 000.00 €
R 27638 : Créances sur autres établissements publics				25 000.00 €
TOTAL R 27 : Autres immobilisations financières				25 000.00 €
Total		85 000.00 €		85 000.00 €
Total Général		85 000.00 €		85 000.00 €

DELIBERATION N°06 : DECISION MODIFICATIVE N° 01 BUDGET ASSAINISSEMENT

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 1687 : Autres dettes		25 000.00 €		
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées		25 000.00 €		
R 1687 : Autres dettes				25 000.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées				25 000.00 €
Total		25 000.00 €		25 000.00 €
Total Général		25 000.00 €		25 000.00 €

DELIBERATION N° 07 : DECISION MODIFICATIVE N° 2 BUDGET ASSAINISSEMENT

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 2315 : Install., mat. et outil. tech.		12 717.00 €		
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales		12 717.00 €		
D 203 : Frais d'études, de R&D et frai.	12 000.00 €			
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	12 000.00 €			
D 2158 : Autres	6 000.00 €			
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	6 000.00 €			
D 2315 : Install., mat. et outil. tech.		6 000.00 €		
D 2315 : Install., mat. et outil. tech.		12 000.00 €		
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours		18 000.00 €		
R 203 : Frais d'études, de R&D et frai.				12 717.00 €
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales				12 717.00 €
Total	18 000.00 €	30 717.00 €		12 717.00 €
Total Général		12 717.00 €		12 717.00 €